

RAPPORT N° 01/6-90  
au Conseil Municipal

OBJET

**DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES  
DE LA CINOR**

La transformation de la CINOR (Communauté de Communes) en Communauté d'Agglomération a été approuvée par la Délibération n° 00/8-04 du Conseil Municipal en séance du 14 décembre 2000.

L'Arrêté n° 4462 du Préfet en date du 28 décembre 2000 confirme la transformation en Communauté d'Agglomération et définit les champs de compétences de la CINOR.

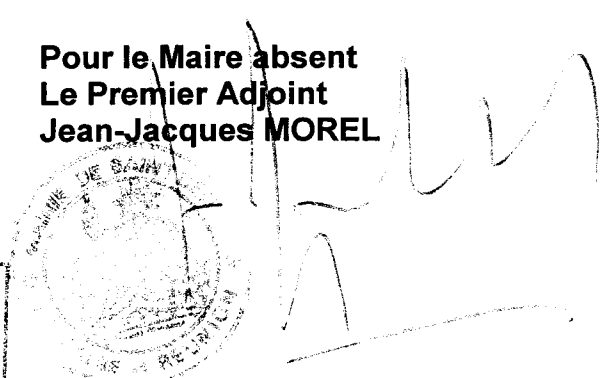
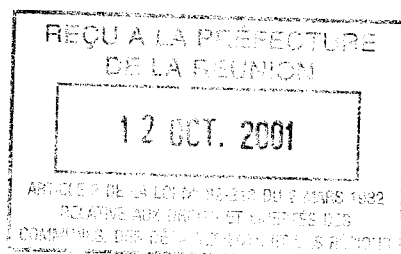
De ce fait, la gestion des assurances est une compétence transférée à la Commune et le domaine informatique sera, en partie, transféré à la Commune. Ce retour des deux compétences va entraîner, à nouveau, le calcul de l'attribution de compensation que la CINOR devra verser chaque année à Saint-Denis.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CINOR, au sein de laquelle doit siéger un représentant de la Commune, devra déterminer le montant des compensations.

Je vous propose de procéder à la désignation d'un Délégué de notre assemblée pour siéger au sein de ladite Commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Jean-Jacques MOREL



**DELIBERATION N° 01/6-90**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 28 septembre 2001**

**OBJET**

**DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES  
DE LA CINOR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 5211-41 ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-90 présenté par le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(au scrutin secret)**

Procède à la désignation d'un Délégué du Conseil Municipal pour siéger à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CINOR, les résultats du vote s'établissant comme suit :

-	Nombre de bulletins collectés	45
-	Bulletins blancs	6
-	Suffrages exprimés	39
-	Suffrages obtenus	
	FOURTOY Jean-Pierre	39

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT 2001

Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Jacques MOREL**

